



mon employeur ne veut pas payé mes congés payés

Par **anyiolka**, le **09/06/2012** à **06:11**

Bonjour,

je vous explique rapidement la situation.

en accident de travail depuis le juin 2011, je suis tombé enceinte pendant mon arrêt.

en février 2012, la maladie professionnelle à été reconnu.

Mon employeur m'avais certifié que mes congés seront payé. J'ai presque 6semaines à prendre.

au 1er mars, j'ai changé de statut pour arrêt maladie. La semaine dernière j'ai reçu un courrier de mon employeur m'informant que mes congés n'était plus valable du à mon changement de statut.

J'ai même pas repris le travail une journée.

que faire?

à t'il le droit de faire cela?

Par **P.M.**, le **09/06/2012** à **10:24**

Bonjour,

Il faudrait tout simplement demander à l'employeur par lettre recommandée avec AR de vous indiquer sur quel texte ou Jurisprudence française ou européenne il s'appuie vous vous notifier une telle décision pendant votre arrêt-maladie...